

# Une candidate détourne des emblèmes officiels

**Elections à la Préfecture** La campagne pour la Préfecture de Bienne vient à peine de commencer que, déjà, les affiches de la candidate Shahla Hasher sont retirées. Car illégales.

Simon Leray  
Laurent Kleisl

La campagne électorale pour la Préfecture bat son plein dans l'arrondissement administratif de Bienne. Deux des trois candidats – Romi Stebler (PLR) et Shahla Hasher (sans parti) – ont d'ores et déjà installé leurs affiches dans différentes communes de la région. Troisième candidat, Loïc Besançon, membre du controversé mouvement d'extrême droite Rassemblement romand patriote, a de son côté émis le vœu de se retirer de la course, mais trop tardivement.

Tandis que l'affiche de Romi Stebler correspond aux codes visuels habituels – portrait en gros plan, slogan et date de l'élection –, celle de Shahla Hasher détonne. Elle ressemble à un CV en format XXL: beaucoup de texte, une petite photo, le logo officiel du Canton et les armoiries de plusieurs Communes. «J'ai d'abord cru qu'il s'agissait d'un avis de chantier ou quelque chose du genre», commente un passant sur la place Robert-Walser, à Bienne. Et c'est précisément là que le bât blesse.

Le fait que Shahla Hasher ait utilisé le logo officiel du Canton ainsi que les armoiries des 19 Communes de l'arrondissement administratif de Bienne passe très mal. «Ce n'est pas acceptable, cela donne l'impression d'un soutien officiel du Canton et des Communes», note Julien Steiner, chancelier de la Ville de Bienne. Selon lui, cette position est partagée par les autres autorités concernées, qui l'ont fait savoir à la candidate.

## Des affiches déjà retirées

Julien Steiner indique avoir contacté Shahla Hasher dès sa



Les affiches posées, puis retirées, par Shahla Hasher portaient illégalement les logos du Canton de Berne et de 19 Communes.

Simon Leray

medi, par e-mail, pour lui demander de retirer ses affiches et d'en poser de nouvelles, sans les emblèmes officiels. N'ayant pas obtenu de réponse, la Ville a pris les devants. Mardi matin, un employé municipal a été vu en train de les décrocher. «Madame Hasher a utilisé ces logos sans autorisation», rappelle Julien Steiner. Elle est libre de les remplacer, à condition de ne pas y faire figurer les emblèmes. Plusieurs Municipalités auraient également demandé leur retrait.

Sandra Hess, maire PLR de Nidau, partage cette position. «C'est clairement inacceptable. Le logo de la Commune ne peut pas être utilisé sans son autori-

sation.» A Nidau également, les affiches ont été enlevées. «Nous lui avons écrit qu'elle pouvait en poser de nouvelles sans logo, sans que cela ne lui coûte quoi que ce soit.» Elle ignore combien d'affiches avaient été posées dans sa Commune, mais «il y en avait au moins deux».

Selon Sandra Hess, une mise en page aussi officielle peut prêter à confusion. «J'ai reçu des photos et des messages d'habitants me demandant si nous soutenions officiellement Madame Hasher», relève l'élue libérale-radical, la même couleur politique que Romi Stebler. Julien Steiner précise que la candidate n'aura pas à craindre de conséquences plus lourdes de la

part de la Ville de Bienne. «Il n'y aura pas d'autres suites, elle ne recevra ni amende ni sanction», indique le chancelier de la cité seelandaise.

## Le Canton précise le cadre

Le Canton de Berne, par l'entremise de l'Office du soutien au Gouvernement et des droits politiques, confirme, par retour d'e-mail, que les armoiries cantonales et communales «ne peuvent en principe être utilisées que par les autorités concernées», que «les particuliers ne sont pas autorisés à les utiliser» et que «les exceptions prévues ne s'appliquent pas dans le cas présent». Ainsi, il est «interdit à des personnes privées – comme

une candidate à la Préfecture – d'utiliser le blason ou le logo du Canton de Berne sur une affiche électorale». Pour ce qui est de l'usage des armoiries communales, «chaque Commune est compétente dans le cadre des dispositions du droit fédéral».

Autorité qualifiée en matière de protection des armoiries dans le Canton, la Chancellerie a informé la candidate concernée que «l'utilisation du logo sur son affiche électorale est interdite», la sommant de le retirer de ses affiches. «Cette démarche correspond à la procédure habituelle lorsque la Chancellerie d'Etat est informée d'une utilisation illicite des armoiries cantonales», écrit encore Berne.

## Le premier coup de pioche



La Fondation Battenberg, active dans la réinsertion professionnelle, à Bienne, lance son chantier pour la construction d'un nouveau bâtiment de plus de 10 millions de francs, au Faubourg du Jura (photo ldd).

Mercredi matin, plusieurs associations économiques de la région, dont PME Biennaises et la Chambre économique Bienne-Seeland, sont venues symboliquement prêter main-forte et montrer leur soutien. c-awa

## Résultats copieux et nouvelle administratrice

**Energie** BKW a présenté d'excellents résultats financiers pour 2024, marqués par un chiffre d'affaires de 4,8 milliards de francs et une forte augmentation du bénéfice net.

Lors de sa 14e assemblée générale ordinaire, BKW a présenté d'excellents résultats pour l'exercice 2024. «Le chiffre d'affaires a atteint 4,8 milliards de francs (+3,8%), tandis que le résultat d'exploitation (EBIT) a bondi de 27,3%, à 789,9 millions de francs. Le bénéfice net, lui, s'élève à 647,5 millions (+33%), soit le deuxième meilleur résultat de l'histoire du groupe», indique un communiqué de l'entreprise.

«Au début de notre histoire, il y a plus de 125 ans, nous étions un simple fournisseur d'énergie, et nous sommes

aujourd'hui devenus une entreprise globale spécialisée dans l'énergie et les infrastructures», souligne Roger Baillod, président du Conseil d'administration. «Cette diversification nous procure une certaine indépendance par rapport aux prix de l'électricité. Mais, surtout, nous avons atteint un positionnement unique sur le marché.»

Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des propositions du Conseil d'administration, notamment l'augmentation du dividende à 3fr.70 par action et l'élection de Linda de Winter comme nouvelle administratrice.

Elle rejoint un Conseil désormais composé de huit membres. Spécialiste en numérisation et cybersécurité, Linda de Winter est CIO de Swisscard et titulaire d'un MBA. Elle contribuera à accompagner la transformation numérique de l'entreprise.

«L'Assemblée générale a donné décharge au Conseil d'administration et à la direction pour l'exercice 2024, et validé les rémunérations maximales prévues pour 2024/25. Elle a également approuvé une hausse du dividende, porté de 3fr.40 à 3fr.70 par action», conclut le communiqué. c-fga

## Straumann démarre solidement 2025

**Implants dentaires** Le spécialiste des implants dentaires a enregistré des ventes en hausse de 10,1% sur un an à 680,7 millions de francs au premier trimestre. La croissance organique est ressortie à 11%, précise l'entreprise bâloise, mercredi. Les régions Europe, Afrique et Moyen-Orient et Asie-Pacifique ont le plus contribué à la hausse des recettes, tandis que la croissance a été plus mesurée en Amérique du Nord et en Amérique latine. Les chiffres dépassent les prévisions.

Le chiffre d'affaires était en moyenne ciblé à 676 millions de francs, tandis que la croissance était devisée à 9,7%. Le groupe bâlois, présent notamment à Villeret, a confirmé ses objectifs pour l'ensemble de l'année. La croissance organique est attendue aux alentours de 9% tandis que la marge opérationnelle au niveau de l'EBIT de base devrait s'étoffer de 30 à 60 points de base à taux de change constants. ats

## LOTERIES

Tirages du 30 avril 2025

N°	N° Chance	Gagnants	Gains (Fr.)
6+1	0	0	-
6+0	0	0	-
5+1	7	13'109.90	
5+0	46	1'000.00	
4+1	417	158.50	
4+0	2'143	80.05	
3+1	7'314	22.70	
3+0	34'182	10.35	

Prochain Jackpot: Fr. 26'200'000.-\*

N°	Gagnants	Gains (Fr.)
6/6	0	-
5 derniers	2	10'000.00
4 derniers	13	1'000.00
3 derniers	156	100.00
2 derniers	1'431	10.00

Prochain Jackpot: Fr. 520'000.-\*

\*Montants estimés en francs, non garantis. À partager entre les gagnants du 1<sup>er</sup> rang.

ORDRE EXACT:	Fr. 511.90
TOUS LES ORDRES:	Fr. 170.60
MILIEU:	Fr. 9.10

ORDRE EXACT:	AUCUN GAGNANT
TOUS LES ORDRES:	AUCUN GAGNANT
1er CHIFFRE:	Fr. 12.30

BANCO	
4	6 11 14 16 20 26
28	30 31 33 35 41
43	46 54 61 66 68 70

Seule la liste officielle des résultats de la Loterie Romande fait foi.  
www.loro.ch